



■ Pratiquer la pêche de loisir ■ avec un public jeune

□ La pêche, pourquoi ?



Présentation de l'activité

La pêche est un loisir sportif qui consiste à capturer diverses espèces de poissons à l'aide de techniques mettant en œuvre une canne à pêche équipée ou non d'un moulinet, une ligne de pêche ainsi qu'un appât (leurre). Cette activité se pratique sur des cours d'eau et des plans d'eau de statuts différents (eau libre, eau close, pisciculture de valorisation touristique) et dont le peuplement piscicole est variable : eau à dominante salmonicole (truite) ou à dominante eso-cyprinicole (brochet et poissons blancs).

L'aspect ludique de l'activité se traduit par l'acquisition des premières sensations lors de la capture de poissons (combat, manipulation et observation) et la découverte des différents milieux aquatiques (ruisseaux et rivières, plans d'eau).

La découverte et la pratique de la pêche sont accessibles aux jeunes publics (dès 6 ans), dont le public des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Toutefois, la prise en compte des capacités motrices (puissance, coordination, endurance) est nécessaire pour adapter l'activité aux plus jeunes.

Valeurs et finalités éducatives de l'activité

Les tranches d'âge sont données à titre indicatif. Elles font le lien entre les objectifs éducatifs et les possibilités de l'enfant au regard de son développement physique, physiologique et psychologique.

L'activité est accessible dès le jeune âge (6 ans) sous respect de compétences avérées et d'un encadrement adapté dans l'apprentissage de l'activité.

→ Pour partir à l'assaut de nouveaux apprentissages (6-8 ans)

Découvrir un nouvel environnement: l'eau et les différents milieux aquatiques.

Découvrir et appréhender les premières sensations lors de la capture d'un poisson voire lors de la manipulation des appâts vivants.

Découvrir une nouvelle motricité.

→ Pour construire son autonomie et découvrir ses propres limites (9-14 ans)

Développer de nouvelles capacités techniques pour augmenter les sensations lors de la capture (ferrage, combat, manipulation du poisson).

Renforcer les aspects sécuritaires (pour le poisson, pour le pêcheur).

Découvrir les premières règles associées à la pratique de la pêche et la protection de l'environnement (écocitoyenneté).

→ Pour prendre des initiatives, partager et pratiquer en autonomie (15-18 ans)

Adapter sa technique aux conditions du milieu et être autonome

Évaluer les dangers pour réduire les risques

Mots clés de l'activité : pêche, milieu aquatique, eau, respect, poisson, sécurité

□ La pêche, comment ?

Conditions d'organisation de la pratique

→ L'encadrement

Le nombre de pratiquants par encadrant est déterminé par :

- les caractéristiques du milieu de pratique (cours d'eau / plan d'eau) ;
- le niveau des pratiquants ;
- la technique proposée en lien avec le milieu et/ou le poisson recherché.

Sur un site de pêche, les règles d'encadrement suivantes sont recommandées :

- 1 animateur par groupe de 5 jeunes de moins de 11 ans ;
- 1 animateur par groupe de 8 jeunes de plus de 11 ans.

Deux animateurs au minimum seront présents simultanément sur un site extérieur.

→ Lieux d'activité

L'activité se déroule sur les eaux du domaine privé ou du domaine public dans le respect des règles.

→ Déroulement de l'activité

Le déroulement de l'activité passe par une reconnaissance du site, ou du parcours par l'encadrant (espace de pratique, postes, poisson présent...) avant l'activité.

La connaissance des prévisions météorologiques et hydrologiques (niveau d'eau, vitesse de courant) est indispensable pour préparer les sorties en cours d'eau (banque de données hydrométriques en temps réel www.rdbrmc.com).

L'encadrement devra être vigilant sur les risques associés à l'usage de matériel à base de carbone augmentant les risques d'électrocution (lignes électriques) ou de foudroyage (orages).

Cadre réglementaire

Milieu extrascolaire, cadre général du sport

Articles L.212 du Code du sport (intervention contre rémunération)

Milieu scolaire

BO n° 7 de l'Éducation nationale du 23/09/99 (sorties pédagogiques au primaire)

BO n° 29 de l'Éducation nationale du 16/07/92 (intervenants extérieurs)

Accueil collectif de mineurs

Article R.217-13 du Code de l'action sociale et des familles

Pratique de la pêche

Partie législative – Titre III Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles du Code de l'environnement

→ Matériel

La prise en compte des conditions météorologiques est nécessaire pour le choix de l'équipement individuel :

- Tenue adaptée à l'activité selon les périodes (froid, pluie, chaleur), vêtements de protection contre le froid et/ou la pluie, lunettes de soleil, casquette, crème solaire et chaussures résistantes à l'humidité, bottes ;
- Fiche de site/fiche d'urgence/fiche sanitaire ;
- Matériel de sécurité spécifique : bouée « fer à cheval », corde flottante, perche / gaffon.

→ La carte de pêche

Pour la pêche en eau libre, deux types de cartes de pêche pour les mineurs existent :

- Carte annuelle « Personne mineure » (moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours) ;
- Carte annuelle « Découverte - 12 ans » (moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours).

Ces cartes sont délivrées par les AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Pour la pêche en eau close et en pisciculture de valorisation touristique, il convient de s'informer auprès du détenteur du droit de pêche afin de connaître les conditions de pratique et les différentes cartes délivrées.

Rappel :

Pour pratiquer la pêche en eau libre, il est indispensable d'adhérer à une AAPPMA même si l'on dispose de l'accord du détenteur du droit de pêche.

Rôle des acteurs

	Rôle de l'animateur	Rôle du directeur
L'activité est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique	<p>Faciliter l'intégration de l'activité dans le projet d'animation</p> <p>→ Avant Il reconnaît le parcours et le site avant toute situation d'encadrement.</p> <p>Il sensibilise les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance etc.</p> <p>Il transmet au directeur la liste des participants, le déroulement de la sortie avec les horaires.</p> <p>→ Pendant Il encadre la séance : observation, consignes, régulations, sécurité, aide les jeunes à pratiquer.</p> <p>→ Après Il fait un bilan de l'activité puis le transmet au directeur.</p>	<p>Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique</p> <p>Il s'assure que les objectifs du projet pédagogique intègrent les valeurs éducatives de la pêche.</p> <p>Il précise à l'intervenant les objectifs du projet éducatif et les attentes de l'activité pêche dans celui-ci.</p> <p>Il s'assure que l'intervenant (membre de l'équipe pédagogique) a un niveau d'autonomie technique suffisant.</p> <p>Il définit avec l'encadrant les conditions d'organisation avant, pendant et après l'activité.</p> <p>Il précise aux responsables légaux des jeunes la nature de l'activité pêche les intérêts pédagogiques et les conditions d'organisation.</p>
L'activité est encadrée par un intervenant extérieur	<p>Faciliter l'intégration de l'activité dans le projet d'animation</p> <p>→ Avant Il transmet à l'intervenant les caractéristiques du public accueilli.</p> <p>Il ajuste avec l'intervenant le niveau attendu de la prestation.</p> <p>Il sensibilise les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance etc.</p> <p>Il transmet au directeur la liste des participants, le déroulement de la sortie avec les horaires.</p> <p>→ Pendant Il participe à l'encadrement de la séance : observation, consignes, régulations, sécurité, aide les jeunes à pratiquer. Il reste une personne référente pour les jeunes.</p> <p>En cas de rotation des groupes d'activités, il propose des animations en lien avec le projet aux enfants qui ne sont pas en activité.</p> <p>→ Après Il fait un bilan avec l'intervenant de l'activité puis le transmet au directeur.</p>	<p>Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique</p> <p>Il s'assure que les objectifs du projet pédagogique intègrent les valeurs éducatives de la pêche.</p> <p>Il précise à l'intervenant les objectifs du projet éducatif et les attentes de l'activité pêche dans celui-ci.</p> <p>Il s'assure que l'intervenant (professionnel) est en capacité réglementaire pour encadrer l'activité (carte professionnelle ou récépissé de déclaration à la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations du lieu d'exercice, assurance).</p> <p>Il définit avec l'intervenant et les animateurs les conditions d'organisation et le rôle de chacun avant, pendant et après l'activité.</p> <p>Il précise aux responsables légaux des jeunes la nature de l'activité pêche, les intérêts pédagogiques et les conditions d'organisation.</p>

☐ Ressources et outils

Revues

Revues halieutiques généralistes

La pêche et les poissons

Le pêcheur de France

Revues halieutiques spécialisés

Carpe record

Carpe scene

Le meilleur de la pêche au coup

Pêches sportives magazine

Predators

Truite Mag

Livres

La pêche en eau douce. Michel Rousillat. Éditions Milan, 2012

Petit manuel de la pêche à l'usage des enfants. Philippe Dours. La Cheminante, 2011

La pêche pour les nuls. Vincent Lalu. First, 2013

Petit atlas des poissons d'eau douce. Philippe Keith. Delachaux et Niestlé, 2010

Poissons d'eau douce. Patrick Louisy. Éditions Milan, 2013

Le livre de la pêche. Philippe Chevoleau. Éditions Milan, 2009

Contacts et réseaux pour l'apprentissage et l'enseignement de la pêche

Milieu associatif

- Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF)
www.federationpeche.fr
- Fédérations départementales de la pêche et de la protection du milieu aquatique
www.federationpeche.fr/infos_dept.php

Professionnels diplômés d'État de l'enseignement de la pêche

- Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche (FFMGP)
www.ffmgp.com